

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Jeudi 20 février 2020

## DOSSIER DE PRESSE

---

### **73 % d'autonomie en énergie électrique à l'horizon 2022**

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, mardi 18 février lors de sa séance hebdomadaire, la mise en exploitation de deux nouvelles centrales photovoltaïques à Dumbéa et Païta, pour une puissance totale de 6 MWc.**

**Helio Inno 1**, projet porté par la société Quadran Pacific est une centrale photovoltaïque d'une puissance de 3 000 kWc située à l'aéroport de La Tontouta à Païta. Une partie de la centrale photovoltaïque est posée en ombrière sur le parking de l'aéroport, tandis que le reste des panneaux sont posés au sol à proximité. Le projet, qui prévoit aussi l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking, sera une véritable vitrine pour afficher les ambitions de la Nouvelle-Calédonie en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

**Nakutakoin PV**, projet porté par la société Sunzil est une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 2 995 kWc accolée à une plateforme de compostage de déchets verts située sur la commune de Dumbéa. L'innovation vient du mode de financement ainsi que de l'exploitation de la centrale : les bénéficiaires de la centrale photovoltaïque permettront au projet global d'être viable pendant les cinq premières années, durant lesquelles l'exploitant fournira gratuitement aux agriculteurs le compost issu de la plateforme de compostage. La mutualisation de la main d'œuvre permet d'embaucher deux personnes à temps plein.

En termes d'impact, cumulés aux projets autorisés à ce jour et selon les hypothèses d'évolution de la consommation publique, ces deux projets feraient passer l'autonomie électrique de la Grande Terre (hors usines de nickel) de 72 % à 73 % à l'horizon 2022. La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est estimée à 8 458 tonnes par an.

### **Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie**

Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, adopté par les élus du Congrès le 23 juin 2016, s'est fixé comme objectif à l'horizon 2030 de couvrir 100 % de la consommation publique d'électricité par une production d'énergie d'origine renouvelable (issues du soleil, du vent, de l'eau ou encore de la biomasse) et d'atteindre l'autonomie électrique sur les îles. Cette position novatrice et ambitieuse de la Nouvelle-Calédonie traduit son engagement à participer, aux côtés de près de 180 pays signataires de l'Accord de Paris, à l'effort de réduction des gaz à effet de serre.

En cohérence avec le Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a ensuite adopté en septembre 2016 la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur la période 2016-2030. Cette dernière décrit les objectifs de puissance à

atteindre par filière et par tranche de cinq ans. Ce cadre, très attendu des professionnels, permet aux entreprises de prioriser certains moyens de production électrique et de déposer des demandes d'autorisations auprès du gouvernement en vue de construire et d'exploiter de nouvelles centrales d'énergie électrique.

Ainsi, depuis l'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements, 27 fermes photovoltaïques au sol ont été autorisées sur la Grande Terre pour une puissance totale de 124 MWc :

- entre 2013 et 2016 : 6 projets pour un total de 21 MWc,
- en 2017 : 10 projets pour un total de 57 MWc,
- en 2018 : 2 projets pour un total de 7 MWc.
- En 2019 : 7 projets pour une puissance installée de 33 MWc.
- En 2020 : 2 projets pour 6 MWc.

Parallèlement, environ 2 300 installations photovoltaïques ont été autorisées chez des particuliers et des entreprises pour une puissance totale de 22,3 MWc.

En 2015, la production d'électricité sur la Grande Terre pour la distribution publique était assurée à 84 % par des centrales thermiques et seulement à 0,7 % par le solaire photovoltaïque. À l'horizon 2021, la distribution publique d'énergie électrique d'origine renouvelable atteindra 84 %. Un taux de 100 % de couverture devrait être atteint dès 2023, soit 7 ans plus tôt que les objectifs fixés par le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie.

Le dynamisme du photovoltaïque n'occulte pas les autres sources d'énergie renouvelables. Une ferme éolienne de 20 MW à Yaté est en cours de construction. Sa mise en service est prévue fin 2020. Le gouvernement a également autorisé la société Hydro Paalo à exploiter une centrale au fil de l'eau de 3 MW sur la rivière We Paalo à Pouébo. Les travaux sont en cours et la mise en service est programmée pour fin 2020.

Un projet Bio Gaz, Gadji Energie d'une puissance de 1 MW, a été autorisé en août 2019 sur la commune de Païta. Le planning prévisionnel du projet prévoyait une mise en service sous un an.

\* \*  
\*